



SYNTHÈSE

ESPACES PUBLICS INCLUSIFS, UN HÉRITAGE DES JEUX DE PARIS 2024

VERS UNE ACCESSIBILITÉ POUR TOUS DE PARIS

SEPTEMBRE 2020

INTRODUCTION

Les Jeux de Paris 2024 sont une opportunité pour rendre la ville beaucoup plus inclusive et fédérer les actions menées par les différents acteurs publics et privés.

L'étude parue au printemps 2020, objet de cette note de synthèse, constitue un socle de données et d'analyses pour comprendre l'état des lieux aujourd'hui et les niveaux d'effort restant à faire, tant sur l'espace public que pour l'accessibilité au transport, commerces, équipements, hôtels...

Cette étude sur les espaces publics inclusifs s'inscrit dans la volonté de la Ville de Paris d'offrir une expérience qualitative de la ville inclusive pendant et en héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Le souhait est d'améliorer la qualité des usages par la mise en accessibilité universelle des quartiers des sites olympiques.

L'objectif est de provoquer le volontarisme des acteurs publics et privés autour de ce défi, en concentrant dans un premier temps l'action des politiques publiques dans des quartiers pilotes 100 % accessibles en vue d'une généralisation. Au sein de ces quartiers, l'accessibilité deviendra créatrice de valeurs.

Une contribution à un référentiel commun

L'étude, réalisée en lien étroit avec la Délégation Générale aux Jeux Olympiques Paralympiques et Grands Événements (DGJOPGE), la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD), la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture (DCPA),

Île-de-France Mobilités, la RATP et la SNCF fait un état des lieux de l'accessibilité des transports, des bâtiments et de l'espace public parisien sur un secteur test.

Le secteur test, appelé zone Paris Centre, est une des 4 zones des JOP de Paris 2024. Il intègre un périmètre de 500 m autour des sites de compétition situés sur le Champ de Mars, les Invalides et les jardins des Champs-Élysées et est élargi afin d'englober les berges de Seine et une partie du cœur historique de Paris. Paris Centre pourrait être un des premiers quartiers pilotes 100 % accessible à Paris. Des parcours reliant les différents sites pourraient emprunter l'axe Canal Saint-Martin/La Seine.

Cette démarche s'inscrit dans un cadre national engagé depuis 2005, par la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes, dite loi handicap. Cette loi fixe les grands principes de la politique du handicap en France, dont l'obligation d'accessibilité à toute la chaîne de déplacement. C'est dans ce cadre que la Ville de Paris s'est dotée en 2012 d'un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) et a établi les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) de l'ensemble de ces équipements recevant du public (ERP) et de ces installations ouvertes au public (IOP) que sont les parcs et jardins.

Dans le cadre des Jeux de Paris 2024, l'ambition de la société de livraison des ouvrages olympiques (Solidéo) est de développer une démarche de conception universelle. En s'appuyant sur une vision d'une ville confortable et bienveillante, prenant en compte l'ensemble des besoins des personnes ayant des déficiences, la Solidéo souhaite que

*Paris Centre
pourrait être l'un des
premiers quartiers
pilotes 100 %
accessible à Paris
relié à La Villette par
le parcours du Canal
Saint-Martin*

DES QUARTIERS PILOTES 100 % ACCESSIBLES AUTOUR DES SITES OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

-
- Site de compétition des Jeux olympiques et paralympiques 2024
 - Sites d'entraînement des Jeux olympiques et paralympiques 2024
 - Axe de célébration
 - Desserte à 500 m autour des sites proposés
 - Zone Paris Centre (zone d'étude)

Source : Apur



© Mairie de Paris/DVD/Christophe Belin

Expérimentation, menée en 2014, d'un nouveau rail de cheminement pour personne en situation de handicap visuel – carrefour rue d'Alésia et rue Raymond Losserand (14^e).

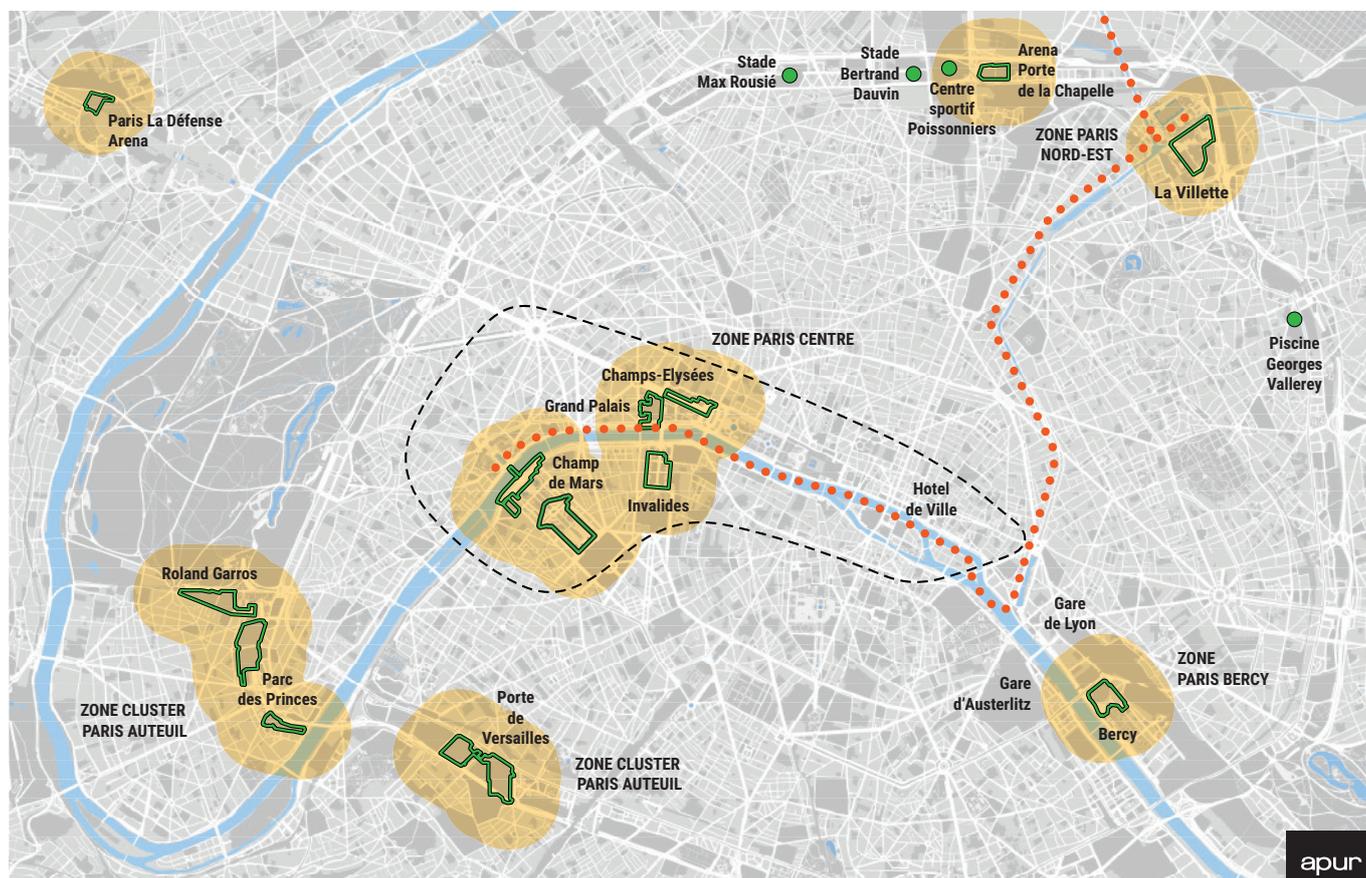
l'ensemble des ouvrages (bâtiments et espaces publics) puissent offrir les conditions les plus confortables pour tous les usagers, pendant les Jeux et après la reconversion des sites.

Analyse et orientations pour une accessibilité amplifiée dans la zone Paris Centre, quartier test de la démarche de quartier pilote à horizon 2024

Ce travail a pour objectif de tester une démarche d'analyse des données existantes et d'entretien avec les services gestionnaires, pour esquisser une vision globale de l'état de l'accessibilité des transports, des établissements recevant du public et de l'espace public, et une analyse de terrain, sur un périmètre restreint portant essentiellement sur l'accessibilité de l'espace public de voirie. L'ensemble de ce travail permet une première approche de la

nature des travaux à réaliser et actions à engager pour atteindre l'objectif d'une accessibilité pour tous de Paris à l'horizon 2024.

Les aménagements d'accessibilité concernent l'ensemble des personnes ayant un handicap (moteur, visuel, auditif, mental, cognitif et psychique) ainsi que les personnes âgées, les parents avec des poussettes, les femmes enceintes, les personnes qui se déplacent en béquilles, avec une canne, un déambulateur, les personnes ayant des problèmes à communiquer... Ainsi, on estime que 1/3 de la population française est concerné par une situation de handicap au sens large du terme. (Source : Étude IFOP - APF septembre 2011).



Renforcer l'accessibilité des transports en commun

Diagnostic

L'accessibilité dans les transports en commun parisiens s'améliore progressivement.

Ainsi, dans le secteur Paris Centre, on dénombre, fin 2019 :

- 3 gares sur 5 du RER C partiellement accessibles et des travaux d'amélioration de l'accessibilité sont en cours afin de rendre l'ensemble des stations du secteur accessibles à l'horizon 2024 ;
- 6 stations de métro et RER du secteur sur 45, accessibles à tous les handicaps et les 9 stations de la ligne 6 sont à l'étude ;
- 65 % des arrêts de bus du secteur adapté aux 4 formes de handicaps ;
- 2 des 8 escales du service des Batobus accessibles à tous au cœur du site des berges de Seine, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Enjeux

De nouvelles actions sont à poursuivre pour accélérer et renforcer la mise en accessibilité des différents modes de transport et atteindre 100 % des transports collectifs ou à la demande accessibles en 2024 (RER, voire métro aérien, bus, Batobus, taxi...).

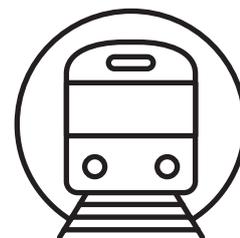
Cela comprendrait notamment :

- la poursuite de la **mise en accessibilité pour les 4 handicaps** du réseau

ferré par des aménagements, du matériel et du personnel formé et équipé (portée par Île-de-France Mobilités), le renforcement de **l'intermodalité et la continuité des aménagements** entre les opérateurs ;

- la poursuite du déploiement du projet Equisens sur l'ensemble du réseau RATP ;
- la poursuite des labellisations S3A et Cap'Handéo Services de mobilité de l'ensemble du réseau RATP ;
- le renforcement de la mise en accessibilité des escales à passagers présentes sur la Seine, dont les 6 escales du service Batobus sur le secteur Paris-Centre ;
- l'amélioration des **applications de calculs des itinéraires accessibles à tous**, notamment pour repérer les arrêts de bus, intégrer des audiodescriptions des parcours hors station...

En complément des aménagements à réaliser, il serait important de pouvoir **s'appuyer sur un personnel d'accueil et de médiation formé et en nombre suffisant dans chaque équipement et service de transport**. Ce personnel est également nécessaire pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap moteur, visuel et auditif, ainsi que pour les personnes de langue étrangère.



6 sur 45

6 stations de métro et RER du secteur sur 45 sont accessibles à tous les handicaps

ACCESSIBILITÉ DES STATIONS DE MÉTRO ET RER DANS LA ZONE PARIS CENTRE



- Zone Paris Centre
- Annonce sonore du prochain passage
- Annonce sonore des situations perturbées
- Annonce visuelle du prochain passage
- Annonce visuelle des situations perturbées
- Accessibilité PMR des quais en toute autonomie (M 14, RER A et B)
- Accessibilité PMR en cours de réalisation (RER C)
- Accessibilité PMR à l'étude (M 6)

Les données exploitées dans cette carte sont issues de l'Open Data de la RATP, la couche a été mise à jour le 10 mars 2018.
Identifiant du jeu de données :
« accessibilite-des-gares-et-stations-metro-et-rer-ratp ».

Source : RATP

Pour renforcer l'accessibilité de son réseau aux UFR, la RATP a mené une campagne de tests d'un modèle de chariot utilisé dans les transports en commun de Saint-Petersbourg pour faire monter et descendre une personne en fauteuil roulant manuel via un escalier mécanique. Le test a eu lieu dans la gare RER de Nation afin de valider la conformité du produit et son adaptation sur les escaliers mécaniques du réseau. Fort de résultats concluant, la RATP étudie les stations susceptibles d'être équipées par ce dispositif en tenant compte des largeurs des escaliers mécaniques et des cheminements de la voirie aux quais.



L'accessibilité des bus aux utilisateurs de fauteuils roulants facilitée par une rampe escamotable intégrée au bus.



Ascenseur de liaison aux quais de la ligne 14 – station Châtelet-les-Halles (1^{er}).



Expérimentation d'eye tracking – ligne B du RER.



Personnel RATP formé à l'accueil des personnes en situation de handicap.



Améliorer l'accessibilité aux ERP (Établissements Recevant du Public)

Diagnostic

Les établissements recevant du public (ERP) sont des bâtiments dans lesquels des personnes extérieures sont admises, que l'accès soit payant ou gratuit, libre, restreint ou sur invitation. Ces établissements peuvent dépendre de l'État (monuments, musées...), de la Région (lycées...), de la Ville ou d'autres acteurs publics ou privés (commerces, restaurants, équipements sportifs, lieux culturels, culturels...).

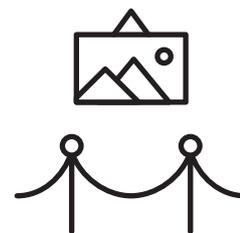
Pour son patrimoine, la Ville de Paris a signé 9 agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP). Ces Ad'AP planifient la mise en accessibilité des 2700 ERP dont la Ville est propriétaire avec deux objectifs : atteindre 50 % de mise en accessibilité à l'horizon 2020 et 100 % à l'horizon 2024.

L'analyse menée sur le secteur Paris Centre fait ressortir que :

- 58 % des 71 salles de sport couvertes, publiques et privées sont conformes ou engagées dans une démarche Ad'AP. Ce sont 10 équipements déclarés conformes (6 gérés par la Ville et 4 privés) et 31 équipements engagés dans une démarche Ad'AP (21 gérés par la Ville et 10 privés) ;
- 68 % des musées sont déclarés conformes (44 établissements) ou engagés dans une démarche Ad'AP (38 établissements). 9 d'entre eux sont labélisés Tourisme et Handicap et 22 ont été référencés accessibles en totalité ou partiellement par l'Office du tourisme et des congrès de Paris (OTCP). Il est à noter que les 120 musées recensés dans le périmètre Paris Centre représentent la moitié de l'offre de musées référencés à Paris ;
- 33 % des 79 bibliothèques, médiathèques et centres de documentation référencés sur le secteur sont

conformes ou engagés dans une démarche Ad'AP. Un équipement municipal est déclaré conforme, la bibliothèque Germaine Tillion (16^e), et 17 sont dans une démarche Ad'AP. Un établissement privé ou public hors Ville de Paris est déclaré conforme, le centre de documentation du centre allemand d'histoire de l'art (1^{er}), et 7 sont également engagés dans une démarche Ad'AP. La BPI du Centre Pompidou est par ailleurs référencée par l'Office du Tourisme de Paris comme étant accessible pour tous ;

- 57 % des 336 établissements municipaux d'enseignement, d'éducation et de petite enfance publics et privés sont déclarés conformes (35 établissements) ou engagés dans une démarche Ad'AP (157 établissements). À Paris, 215 écoles maternelles, primaire, collèges et groupes scolaires municipaux déclarés accessibles en septembre 2019 par la DCPA, soit 26 % du patrimoine municipal :
 - 66 % des établissements liés au culte sont déclarés conformes (5 %) ou engagés dans une démarche Ad'AP (61 %) ;
 - 38 % des 5686 magasins et lieux de vente du secteur Paris Centre sont déclarés conformes (930 établissements) ou engagés dans une démarche Ad'AP (1213 établissements) ;
 - 59 % des 2230 restaurants et débits de boissons du secteur Paris-Centre sont déclarés conformes (250 établissements) ou engagés dans une démarche Ad'AP (1222 établissements) ;
 - 93 % des 379 établissements qui font l'offre hôtelière du secteur Paris-centre sont déclarés conformes (113 établissements) ou engagée dans une démarche Ad'AP (230 établissements).



68 %

des musées sont déclarés conformes ou engagés dans une démarche Ad'AP dans le secteur Paris Centre

ACCESSIBILITÉ DES MUSÉES DANS LA ZONE PARIS CENTRE

- Zone Paris Centre
- ERP Y conformes
- ERP Y engagés dans une démarche Ad'AP
- Autres musées
- ★ Musées labélisés Tourisme et Handicap
- ▲ Musées référencés par l'OTCP

Source : OTCP, DCPA, Apur, Prefecture de Police de Paris



© Apur - Vincent Nouailhat

Orientation complexe pour personnes en situation de handicap visuel dans les grands espaces – parvis de la pyramide de Louvre (1^{er}).



© Déborah Lesage - Ville de Paris

Équipement pour les personnes en situation de handicap moteur – piscine Suzanne Berlioux (1^{er}).





Marché d'Alésia (13^e).



Restaurant équipé d'une sonnette pour demander de l'aide – avenue de la Motte-Picquet (7^e).



Aménagement (sonnette et rampe amovible) d'un commerce – rue des Rosiers (4^e).

Enjeux

Afin de permettre à tous un accès confortable au bâti parisien, les actions suivantes pourraient être portées par des acteurs publics mais aussi privés :

► **Accélérer et renforcer la mise en accessibilité de tous les équipements pour atteindre 100 % des équipements accessibles en 2024 (santé, sport, culture, enseignement...):**

- pour les équipements s'étant déclarés engagés dans un Ad'AP, s'assurer qu'ils aient effectué les travaux de mise en conformité d'ici à 2024;
- pour les équipements existants, l'ambition est de dépasser le principe de dérogation et d'exiger la mise en place de services de compensation intégrés aux bâtiments ou déportés au plus près des usagers ;

- pour les programmes nouveaux, l'ambition est de faire des exigences portées par les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 les nouveaux standards pour la construction.

► **Diffuser largement et en toute transparence les niveaux d'accessibilité des bâtiments et services :**

- enseigner et mettre à jour régulièrement un registre précis des niveaux d'accessibilité des bâtiments privés et publics et de leur offre de services compensatoires ou complémentaires ;
- mettre ce registre à disposition de chacun pour une parfaite information et son exploitation dans les applications mobiles.

- **Inciter les acteurs privés à s'engager plus fortement dans la démarche,** notamment les commerçants et restaurateurs. 62 % de magasins et 41 % de restaurants et débits de boissons ne sont aujourd'hui ni accessibles ni engagés dans une démarche Ad'Ap.

- **Renforcer la formation du personnel des hôtels à l'accueil de personnes en situation de handicap.**

Améliorer l'accessibilité de l'offre de logements

Un des enjeux majeurs en termes d'accessibilité universelle consiste à proposer une offre de logements accessibles toujours plus importante, variée et confortable.

Trois grands types d'actions sont à poursuivre :

► **Assurer des circulations intérieures et extérieures de qualité, simples et homogènes :**

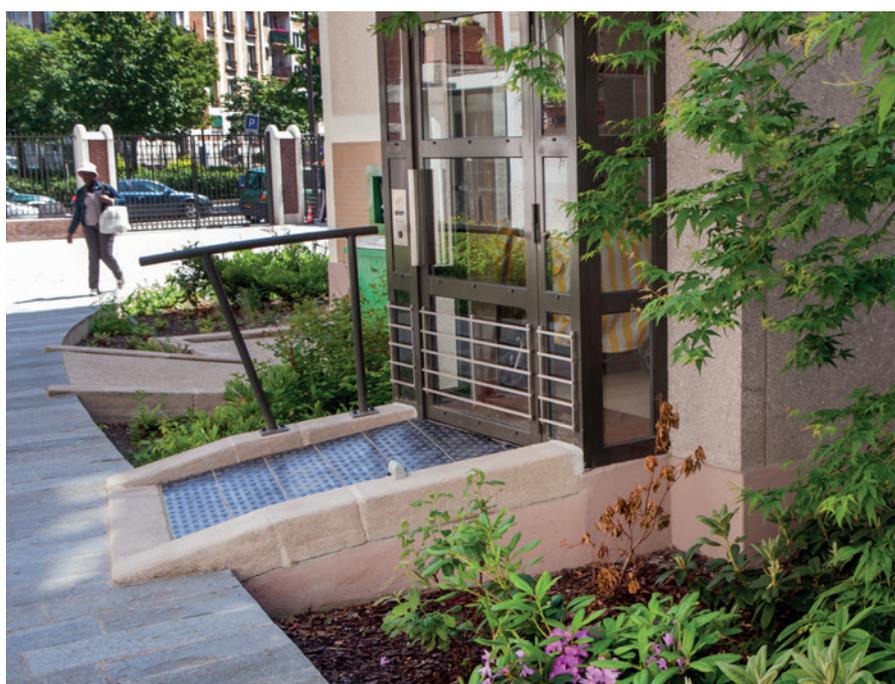
- offrir un accès aisé, facilement repérable, en particulier pour les personnes déficientes visuelles ;
- assurer la lisibilité des cheminements, le repérage et le guidage par une signalétique, explicite ou implicite ;
- traiter les escaliers comme un espace d'usage et non comme une alternative à l'ascenseur. Il devra être immédiatement repérable depuis le hall, suffisamment large, équipé et éclairé.

► **Aménager des appartements au standard de confort élevé, dépassant le cadre réglementaire :**

- offrir des largeurs de passage généreuses ;
- penser à l'accessibilité des éléments d'usage (prise, poignées de fenêtre...) ;
- prévoir des sanitaires faciles d'accès et d'utilisation pour tous ;
- porter un soin spécifique au choix des matériaux, au confort acoustique, thermique ainsi qu'à la qualité de l'éclairage.

► **Aménager les équipements des immeubles de logement pour qu'ils soient accessibles par tous :**

- concevoir le hall attrayant, intégrant des zones de repos, des boîtes aux lettres facilement accessibles par tous ;
- aménager les caves, locaux vélos, locaux poubelles en rez-de-chaussée, ou, à défaut, desservis par ascenseur et utilisables par tous ;
- concevoir un local vélo aux dimensions généreuses, permettant le stockage d'une aide technique.



Une entrée de logement accessible aux PMR – rue Marcel Sembat (18^e).

Poursuivre la mise en accessibilité de l'espace public

Diagnostic

L'espace public parisien fait l'objet de nombreux aménagements améliorant considérablement son accessibilité au fil du temps. Néanmoins, ce patrimoine vaste, parfois ancien, ayant subi des modifications après-guerre pour fluidifier le trafic routier aux dépens des piétons, est aussi soumis à de fortes sollicitations.

À titre d'exemple, dans le secteur Paris Centre :

- parmi les 298 km de rues de la zone Paris Centre, 62 km de trottoirs présentent une largeur inférieure à 1,8 m dont 22 km sont inférieurs à 1,40 m ;
- 95 % des voies présentent une pente inférieure à 5 % ;
- 36 % des passages piétons accompagnés d'un feu tricolore sont équipés d'un module sonore ;
- 2474 bancs sont implantés principalement sur les grands axes ;
- 50 sanisettes et 149 fontaines à boire sont implantées selon une densité variant fortement d'un lieu à un autre.
- sur les 37 rampes d'accès aux berges de Seine, 32 présentent des pentes supérieures à 5 % ;
- sur 105 escaliers présents sur les berges de Seine, 8 présentent une largeur inférieure à 1,20 m.

Approche test par des marches exploratoires

En complément de l'analyse thématique par la donnée, des marches exploratoires ont été menées, permettant d'analyser dans un périmètre restreint l'accessibilité de 40 km de trottoirs, 450 traversées et 5 km de berges le long de la Seine. Ce travail d'analyse s'est intéressé à la continuité des cheminements en regardant la largeur libre des cheminements, la qualité des traversées piétonnes, des

escaliers et des rampes et l'ensemble des éléments générant une gêne ou un obstacle au cheminement et à l'orientation, en relevant, de la manière la plus exhaustive possible, toutes les situations où le Plan de Mise en Accessibilité de l'Espace Public et de la Voirie parisien n'est pas encore mis en œuvre. De ce travail de terrain sont ressortis environ 1 600 points d'incohérence avec le règlement national ou le PAVE parisien.

Enjeux

La mise en conformité de l'espace public parisien avec le cadre réglementaire national, et l'amélioration de son confort d'usage, est le travail quotidien des services de la Ville de Paris et de ses concessionnaires. Afin de permettre à tous de se déplacer dans l'espace public de manière confortable et en toute sécurité, les actions suivantes pourraient être renforcées :

► Penser l'organisation et la fluidité de la voirie en plaçant le piéton au premier plan des préoccupations :

- généraliser la réduction de la vitesse de circulation des voitures à 30 km/h pour des rues apaisées, plus sûres et plus confortables pour tous voire à 20 km/h dans les zones de rencontre ;
- simplifier les traversées piétonnes et le profil des voies pour mieux prendre en compte les itinéraires simples :
 - simplifier les 1464 traversées complexes équipées de feux tricolores dans la zone Paris-Centre ; réduire les temps d'attente et de traversée des piétons, notamment par le rééquilibrage des temps de feux au profit des piétons ;
 - réduire la longueur des traversées et le nombre de files de circulation ;
- élargir les passages piétons lorsqu'ils supportent des flux piétons importants ;



RELEVÉ DES TROTTOIRS DE LARGEUR INFÉRIEURE À 1,80 M DANS LA ZONE PARIS CENTRE



- Zone Paris Centre
- Trottoir de moins de 1,40 m
- Trottoir de moins de 1,60 m comportant des potelets
- Trottoir de moins de 1,80 m

Source : Apur



Avenue d'Italie (13^e).

© Apur - Maud Charasson



Escaliers non accessibles – passerelle Debilly (7^e).

© Apur - Yann-Fanch Vauléon



Trottoir de moins d'1,60 m encombré – rue Desgenettes (7^e).

© Apur - Vincent Nouailhat



Ascenseur adapté – Saint-Eustache, à proximité du Forum des Halles (1^{er}).

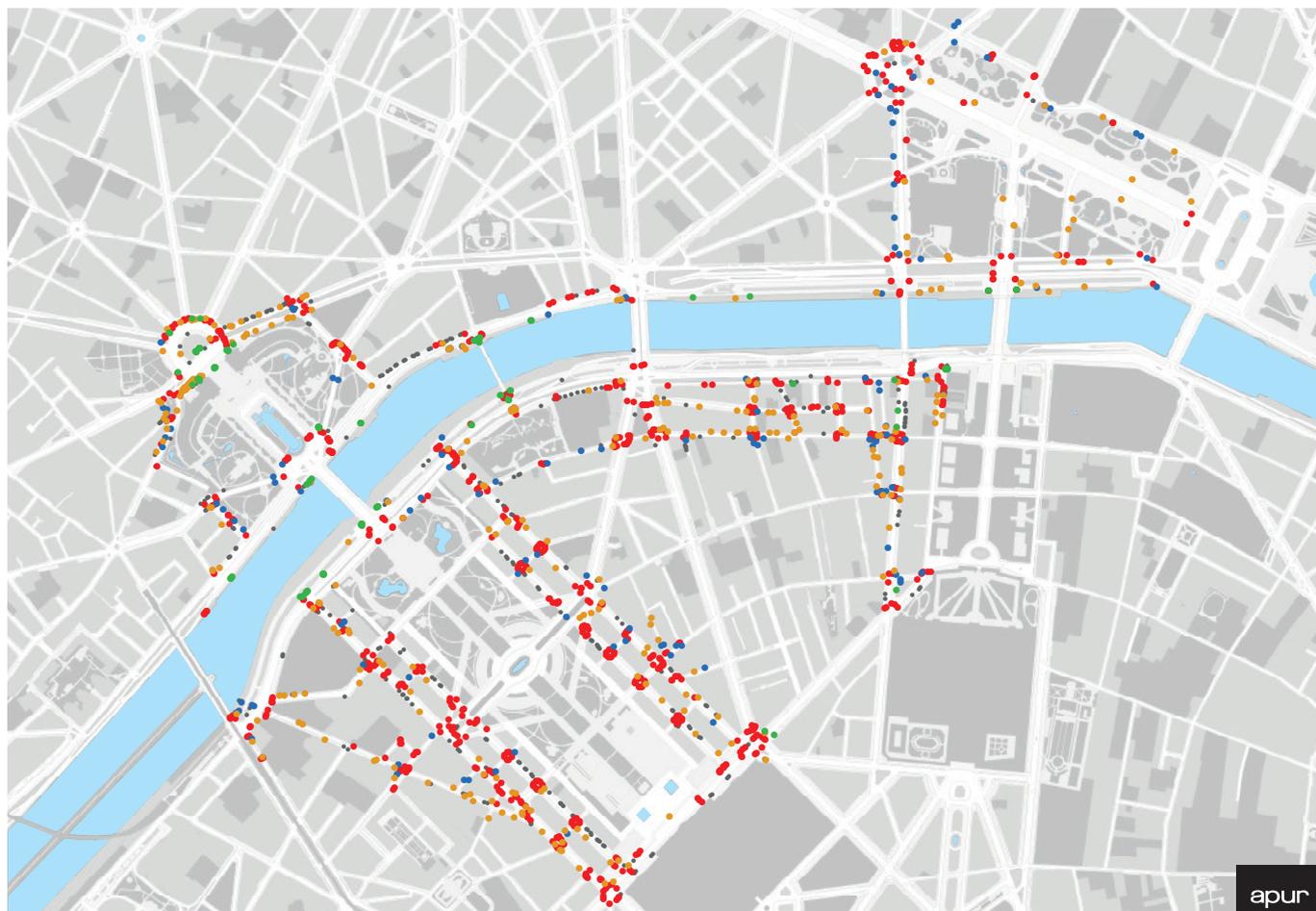
© Apur - Vincent Nouailhat



Escaliers non accessibles – passerelle Debilly (7^e).

© Apur





- élargir les trottoirs de moins d'1,4 m de large (21,8 km dans le secteur Paris-Centre, 118 km sur l'ensemble de Paris) ;
- désencombrer les trottoirs dont la largeur est comprise entre 1,4 et 1,8 m, soit 40 km sur le secteur Paris-Centre, ou 120 km sur l'ensemble de Paris. La suppression des potelets le long de ces trottoirs permettrait d'en assurer la mise en accessibilité et le confort d'usage sans reprise du trottoir, tout en générant une réduction des dépenses liées à l'entretien de ce mobilier ;
- aménager les pistes cyclables sur la chaussée en priorité. Lorsque la piste cyclable est à hauteur de trottoir et accolée au cheminement piéton, signaler la présence des vélos par l'emploi de matériaux tactilement et visuellement différents et/ou par un léger dénivelé.

► **Renforcer l'accessibilité des berges de Seine :**

- adapter autant que possible les rampes reliant les quais hauts et bas, à l'image de celles mises en place au pont Marie et au pont de l'Alma ;
- signaler et équiper les escaliers de bandes d'éveil à la vigilance, de contrastes sur les premières et dernières marches et de doubles mains courantes ;
- assurer une continuité de cheminement d'une largeur minimale d'1,4 m, non meuble et dépourvus de fentes et trous de plus de 2 cm, sur les quais bas. Ce point doit être étudié avec Ports de Paris et les Architectes des Bâtiments de France dans le cadre de l'évolution du Cahier des Prescriptions Architecturales paysagères et environnementales des berges de Seine.

► **Aménager des espaces publics et privés confortables permettant des pauses, des arrêts :**

- créer des espaces qui offrent des vues dégagées, permettant notamment de se repérer, de se retrouver, d'échanger ;
- renforcer le maillage des assises, fontaines et sanisettes accessibles à tous ;
- afficher la carte des fontaines et sanisettes dans chaque quartier et dans une application accessible à tous ;
- renforcer le maillage de « zones d'aménités », comprenant des aires de pique-nique, de jeux, de pratiques ludo-sportives, adaptées à toutes et tous et bénéficiant d'un ombrage frais, notamment sur les places, parvis, quai, promenades, parcs et jardins ;
- renforcer la présence d'espaces de repos aux abords des pôles attractifs et des lieux d'attentes.

RELEVÉ DE TERRAINS (ÉTÉ 2019) DES AMÉLIORATIONS PONCTUELLES À EFFECTUER

- 99 escaliers
(Bande d'Éveil à la Vigilance, main-courante ou contraste)
- 296 points de «sol» insatisfaisants
(revêtements, dénivelés, fentes, trous)
- 130 trottoirs
(largeur insuffisante < 1,80 m, encombrement ou dévers)
- 315 passages piétons
(Bande d'Éveil à la Vigilance, abaissement, signal sonore, largeur, contraste, positionnement)
- Autres situations non cohérentes avec le PAVE

Source : Apur

► Disposer d'un ensemble d'informations claires et faciles d'accès :

- s'orienter en nommant les espaces par des dispositifs repérables de loin et lisibles de près :
 - renforcer la présence de noms de rues à chaque croisement ;
 - nommer systématiquement les allées des parcs et jardins et les entrées des équipements,
 - nommer les ponts depuis les quais bas des berges de Seine lorsque la signalisation a disparu.
- s'orienter par l'emploi raisonné de pictogrammes, flèches et textes courts sur les murs et au sol ;
- renforcer le guidage au sol, guidage naturel ou de type fil d'ariane.

► S'appuyer sur les applications mobiles accessibles à tous :

- contribuer à une meilleure prise en compte de l'accessibilité par les applications de calculs d'itinéraires :

- décrire de façon homogène l'ensemble du territoire ;
- décrire en audio les parcours sur l'espace public, notamment dans les applications de type RATP ou Vianavigo ;
- contribuer au développement d'une application unique, accessible à tous. Aujourd'hui plus d'une dizaine d'applications existent, elles sont partiellement accessibles, disposent d'informations partielles sur l'accessibilité des lieux et des transports, n'offrent pas tout un service de calcul d'itinéraire adapté à la situation de chacun ;
- équiper les points d'intérêts, les équipements et les arrêts de transports en commun de balises beacon et étudier les possibilités de développement d'un réseau d'éclairage compatible avec la technologie Li-Fi ;
- optimiser la collecte des données et les rendre accessibles en open data : constituer des bases de données qualitatives sur l'accessibilité par des méthodes de collecte automatisées ou semi-automatisées ;
- identifier pour toutes les pentes des rues, les trottoirs larges, les traversées, les arrêts de bus, les équipements...
 - décrire de façon homogène l'ensemble du territoire ;
 - mettre à disposition des données précises et vérifiées en temps réel (états de marche des équipements, état du trafic, fréquentation/saturation des voitures...);
- décrire en audio les parcours sur l'espace public et compléter les audiodescriptions, présentes dans certaines applications, par des liens vers des bases de données...

► Renforcer la présence de rez-de-chaussée ouverts sur la ville dans chaque rue :

- privilégier les services en rez-de-chaussée ouverts sur la rue, plutôt qu'en étage ;
- faciliter la ville du quart d'heure en intégrant une diversité de fonctions urbaines la plus large possible, réduisant ainsi les besoins de trajets longs.



© Apur - David Bourreau

Valoriser les engagements, les faire connaître pour accélérer les changements de comportement

Diagnostic

Le secteur Paris Centre concentre différents labels concernant l'accessibilité de l'espace public et des transports en commun, ainsi :

- 32 sites sont labélisés Tourisme et Handicap à Paris, dont 10 dans la zone. Ce sont le centre national d'art et de culture Georges Pompidou, le jardin des Tuileries, la Maison Victor Hugo, le musée d'art et d'histoire du Judaïsme, le musée de la poupée, le musée d'Orsay, le musée du quai Branly, le musée du Louvre, le musée en herbe et le musée Rodin ;
- les lignes 1, 2, 5, 9, 10, 11 et 14 du métro et les lignes A et B du RER sont labélisées S3A ;
- le RER A et la ligne 1 sont labélisés Cap'Handéo Service de mobilité.

Enjeux

L'un des principaux enjeux de cette ambition portée par la Ville de Paris est d'amener l'ensemble des acteurs publics et privés, ainsi que chaque individu, à s'engager dans cette ambition pour un changement culturel durable. Cet engagement pour une ville exemplaire en termes de conception universelle doit permettre :

- d'élaborer des méthodes, règles et savoir-faire transversaux, pour garantir une accessibilité réelle pour toutes et tous ;
- de diffuser largement auprès des institutions, partenaires et particuliers, la démarche, les méthodes et les retours d'expériences, notamment par la publication de documents détaillant la démarche, les méthodes employées, les retours d'expériences et boîtes à outils pratiques. Il conviendrait de valoriser ces différents engagements ;
- d'engager une labellisation de la démarche, des techniques, processus et acteurs.

L'attribution d'un label permet, d'une part, de partager l'ambition et la culture de l'accessibilité pour tous, et d'autre part, de valoriser et de signaler les équipements, acteurs et partenaires engagés dans la démarche et notamment chaque commerçant, chaque cabinet médical, chaque équipement culturel ou sportif accessible à tous.

Afin de donner à voir pendant les Jeux les efforts mis en œuvre et les acteurs mobilisés, la Ville pourra chercher à se rapprocher d'un label international à l'image du prix européen des villes accessibles **Access City Award**, attribué aux villes ou zones urbaines de plus de 50000 habitants (dont ont été lauréats : Berlin en 2013, Göteborg en 2014 et Lyon en 2018.)

À l'échelle Parisienne, la Ville de Paris pourrait par exemple inscrire les différents acteurs et projets dans des labels existants français, comme le label S3A pour les lieux et services accessibles aux personnes handicapées intellectuelles ; Services de mobilité, l'un des 4 labels décernés par Cap'Handéo ; le Label Accessibilité de Certivéa, filiale du CSTB ; la marque d'état Tourisme et Handicap ; ou les reconnaissances comme les Trophées de l'accessibilité organisés par l'association Accès pour tous ; le prix belles pratiques et bons usages en matière d'accessibilité de la cité, réalisé conjointement par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'énergie et le Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires.

Paris pourrait également faire le choix de créer un label ou une marque propre, pour fédérer l'ensemble des acteurs et identifier l'ensemble des sites, services et établissements accessibles à tous pendant et en héritage des Jeux de Paris 2024.

ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS LABÉLISÉS TOURISME ET HANDICAP DANS LA ZONE PARIS CENTRE



- Zone Paris Centre
- Adapté handicap moteur
- Adapté handicap mental
- Adapté handicap visuel
- Adapté handicap auditif

Source : Ministère de l'économie de l'industrie et du numérique



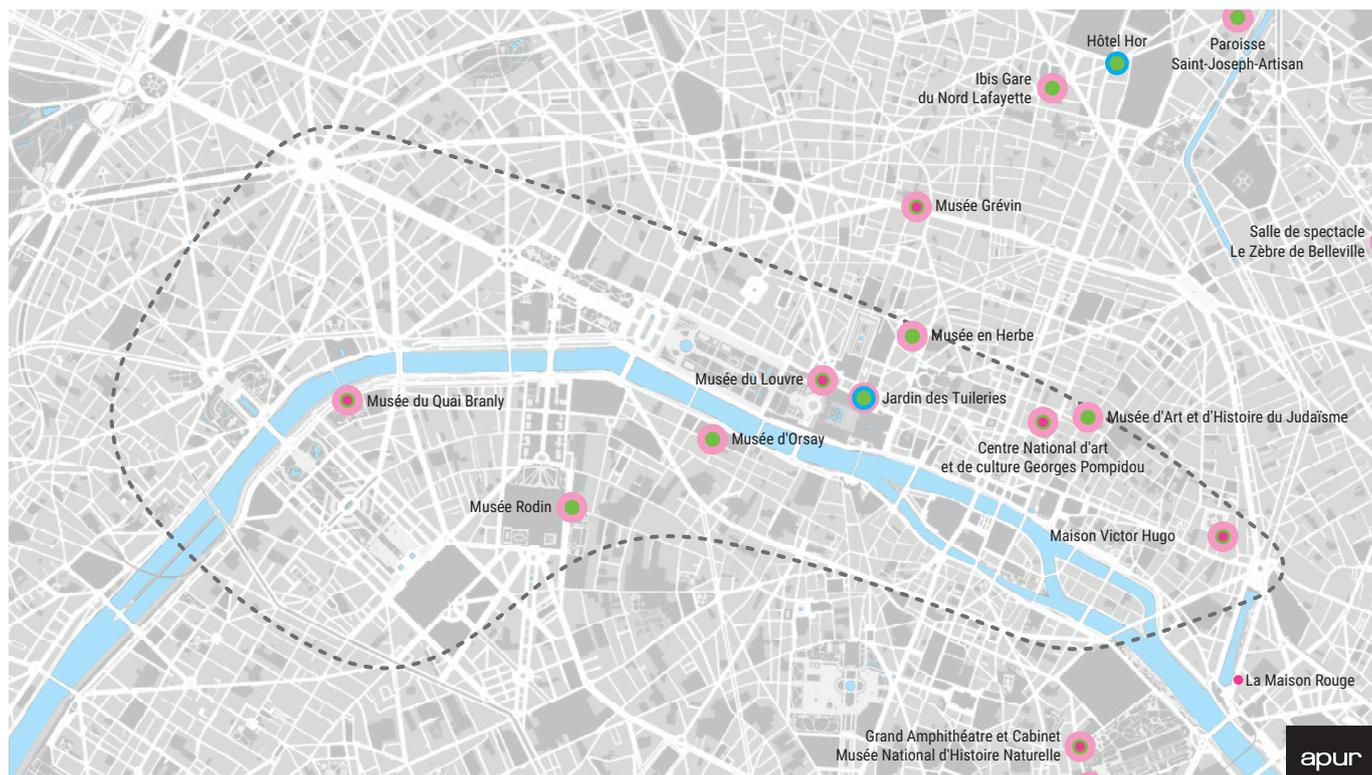
© Jean-Baptiste Gurliat - Ville de Paris

Personne en situation de handicap visuel.



© Anne Thomes - Ville de Paris

Scénographie adaptée à la Maison Victor Hugo (4^e), labellisé Tourisme et Handicap



Mettre en œuvre une démarche holistique progressive

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, la Ville de Paris s'est fixé un ensemble d'objectifs de « Transformations Olympiques » ambitieux, dont celui de créer des quartiers pilotes 100 % accessibles à proximité des sites olympiques.

Ces quartiers seront les sites tests pour déployer un plan d'actions mettant en œuvre les nouvelles recommandations de Paris pour une ville à la fois plus accessible mais également plus confortable et accueillante pour toutes et tous.

À l'issue de cette première phase de développement, et fort des retours d'expériences, un déploiement progressif

pourrait être programmé afin d'étendre ces nouveaux standards d'accessibilité universelle à l'ensemble du territoire parisien.

La mise en accessibilité universelle de l'ensemble des périmètres JOP 2024 doit permettre :

- **d'associer l'ensemble des services de la Ville ainsi que les acteurs publics et privés** (aménageurs, propriétaires, exploitants, gestionnaires d'équipements, commerçants...) engagés sur ces sites, notamment par la constitution d'un groupe de travail réunissant les partenaires publics et privés ;
- **de coordonner les actions engagées** notamment par le COJO Paris 2024, le CNOSEF et le CPSF, la Solidéo, l'État, la

Région Île-de-France, Île-de-France Mobilités, la RATP, la SNCF et les collectivités riveraines ;

- **de contribuer à une meilleure qualité des données** permettant d'évaluer et d'informer de l'accessibilité réelle de la ville (information plus complète, collecte optimisée, coordination des données publiques et privées...), soit :
 - une information plus complète des niveaux d'accessibilité de chaque composante de la ville,
 - une collecte optimisée par des outils adaptés et un réseau d'acteurs engagés sur le terrain,
 - une coordination des données publiques et privées et de leur actualisation.



© Anne Thomas - Ville de Paris

Passage Saint-Émilien (12^e)

Directrices de la publication :

Dominique ALBA
Patricia PELLOUX

Synthèse réalisée par :
Vincent NOUAILHAT
Yann-Fanch VAULÉON

Sous la direction de : **Patricia PELLOUX**

Cartographie et traitement statistique :
Apur sauf mention contraire

Photos et illustrations :
Apur sauf mention contraire

Mise en page : **Apur**

www.apur.org

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

